



COMITE SYNDICAL

Réunion du

05 février 2026

[PROCÈS-VERBAL](#)

L'an **deux mille vingt-six**, le cinq février à dix-huit heures trente minutes, le Comité syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte, en session ordinaire, sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président du Syndicat, à la suite de la convocation adressée par le président le 30 janvier 2026.

Présents :

- M. Stéphane GUILLON, Président, 1^{er} Vice-Président de la CC.VSA, Maire de Bouillé-Courdault
- M. Stéphane BOUILLAUD, 1^{er} Vice-Président, Vice-Prés. CC.PFV
- M. Lionel PAGEAUD, 2^{ème} Vice-Président, délégué de la CC.PFV, Maire de Doix-lès-Fontaines
- Mme Catherine MASSON-S., 3^{ème} Vice-Président, déléguée CC.VSA, Maire de Puy-de-Serre
- M. Gilles BOUTEILLER, membre du Bureau, délégué de la CC.VSA, Maire de Damvix
- M. Jean-Marie ARNAUDEAU, délégué de la CC.PFV, Maire de Foussais-Payré
- M. Roger BERNARD, délégué de la CC.PFV, Maire de Mouzeuil-St-Martin
- M. Joël BOBINEAU, délégué de la CC.PFV, Maire de Mervent
- M. Nicolas CELLIER, délégué de la CC.PFV, 1^{er} Adjoint de L'Orbrie
- M. Romain DIEUMEGARD, déléguée de la CC.PFV, 1^{er} Adjoint de Sérigné
- M. Laurent DUPAS, membre du Bureau, Vice-Prés. de la CC.PFV, Maire de Velluire-sur-Vendée
- M. Jean-Jacques DURAND, délégué de la CC.VSA, Conseiller municipal de St-Hilaire-des-Loges
- M. Georges MERCIER, délégué de la CC.VSA, Conseiller municipal de Benet
- M. Daniel RIDEAUD, délégué de la CC.PFV, Maire de Montreuil
- M. Jean-Paul RIVIERE, délégué de la CC.PFV, 1^{er} Adjoint de Marsais-St-Radegonde
- M. Francis RIVIERE, délégué de la CC.PFV, Maire de Saint-Cyr-des-Gâts

Etaient absents excusés :

- M. Philippe DELAHAYE, délégué de la CC.VSA, 1^{er} Adjoint de Xanton-Chassenon
- M. Gérard GUIGNARD, déléguée de la CC.PFV, Maire de Bourneau

Etaient absents :

- M. Yves-Marie BOUCHER, délégué de la CC.PFV, Maire de Petosse
- M. Jean-Claude CHEVALLIER, délégué de la CC.VSA, Maire de Vix
- Mme Anne HUETZ déléguée de la CC.PFV, 5^e adjointe de la ville de FLC

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul RIVIERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Les membres du comité syndical présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de vingt-et-un, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 11 DECEMBRE 2025

3. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

3.1. Liste des engagements

4. ADMINISTRATION/FINANCES/RESSOURCES HUMAINES

Approbation CFU 2025 et Affectation des résultats 2025 – Report CS 12.03.2026

4.1. Rapport d'orientation budgétaire et Débat d'orientation budgétaire 2026

Recours à l'emprunt pour le financement des 2 BOM Gaz– Report CS 12.03.2026

4.2. Cession d'une micro-benne

5. COMMUNICATION / PREVENTION DES DECHETS

5.1. Plan de communication 2026

5.2. Bilan de l'expérimentation sur les contrôles-qualité de la collecte EMR - Information

5.3. Précisions sur les modalités de gestion des végétaux - Information

6. TECHNIQUE / COLLECTE / DECHETTERIES

6.1. Validation du document unique et du plan d'actions 2026

6.2. MAPA Location/entretien des EPI

6.3. Cahier des charges portant sur le réaménagement du réseau déchèterie

7. QUESTIONS DIVERSES

7.2. Agenda 1er trimestre 2026

* * * * *

Documents remis avec la note de synthèse :

PV Comité syndical du 11.12.2025

DOB-ROB 2026

1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Vu les dispositions de l'article L.2121-15 par renvoi de l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Nomme** en qualité de secrétaire de séance M. Jean-Paul RIVIERE.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 11 DECEMBRE 2025

M. le Président demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler sur le Procès-Verbal de la séance du Comité Syndical du 11 décembre 2025. Aucune remarque n'est formulée.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Arrête** le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2025.

3. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

3.1. Liste des engagements (Rapporteur : M. GUILLON)

Monsieur le Président présente les engagements des dépenses entre le 06 décembre et le 30 janvier 2026, détaillés dans le tableau ci-dessous :

LISTE DES ENGAGEMENTS DU 06/12/2025 AU 30/01/2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT

TIERS	OBJET	Montant TT	Date
TURPEAU FORMATI	FCO MARCHANDISES AGENT THOMAS LANTENOIS	660	12/01/2026
AUBERT SILIGOM	EL-749-EF - REPARATION PNEUS	1261.02	14/01/2026
AUBERT SILIGOM	DC-805-TZ - REPARATION PNEUS	2861.18	14/01/2026
DEAF	EF-869-WF DEPANNAGE CAMION GRUE	884.4	14/01/2026
E-COLLECTIVITES	MIGRATION BERGER LEVRAULT SUR SERVEUR	600	14/01/2026
FAUN	DQ-032-PV - REPARATION PELIER PELLE CASSE	1760.95	14/01/2026
GARAGE SDPL	EL-749-EF - VIDANGE	779.42	14/01/2026
MENUIS GRELLIER	REPARATION BATIMENT ADMINISTRATIF DIE ST HILAIRE DES LOGES SUIT	2078.92	14/01/2026
METAL-S	REPARATION BUREAU ADMINISTRATIF DIE DE ST HILAIRE DES LOGES	8409.24	14/01/2026
MOBA	GZ-569-XB - REPARATION ANTENNE	908.57	14/01/2026
NETRA VEOLIA	LAVAGE COLONNES ENTERREES OMR SEPT A DEC 2025	2383.59	14/01/2026
TERBERG	GR-796-WH - REPARATIONS	2030.47	14/01/2026
TVI	EL-964-GB - REMPLACEMENT PLAQUETTE DE FREIN	520.41	14/01/2026
CARROS JEANNEAU	REMISE EN ETAT CAPOT TRACTEUR SINISTRE NON DECLARE DU 15.12.20	1564.8	15/01/2026
OUVRARD VENDEE	REPARATION TRACTEUR M PROUZEAU SINISTRE NON DECLARE 15.12.20	1566.37	15/01/2026
ATLANTIC AUT.85	REMPLACEMENT DES DIGICODES PORTAIL SORTIE DIE DE FLC	756	20/01/2026
GARAGE SDPL	EL-749-EF - REPARATION	904.86	20/01/2026
GARAGE SDPL	GG-177-RT - VIDANGE MOTEUR	1042.33	20/01/2026
GARAGE SDPL	GG-177-RT - REMPLACEMENT DE 6 BOUGIES	1156.46	20/01/2026
PUMAtlantic	DS-060-AG - REPARATION FISSURE PELLE ET TABLIER ARRIERE	827.4	20/01/2026
TVI	EF-869-WF - REPARATION MOTEUR - ECLAIRAGE	4891.35	20/01/2026
TVI	EL-964-GB - REMPLACEMENT PLAQUETTES	520.41	20/01/2026
IMPRI DU BOCAGE	ENVELOPPES AVEC ET SANS FENETRES	834	26/01/2026
VERRIER	CARTOUCHES POUR CANON	624.12	27/01/2026
PUMAtlantic	REPARATION DE 3 COLONNES PAPIER ET VERRE	608.4	02/02/2026
Total de la sélection		40 434.67	

SECTION D'INVESTISSEMENT

COLLECTAL	BACS ROULANTS	24 751.56	24/09/2025
Total de la sélection		24 751.56	

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Prend acte** des décisions prises et présentées ci-dessus par le Président du Sycodem Sud-Vendée.

4. ADMINISTRATION/FINANCES/RESSOURCES HUMAINES

Approbation Compte Financier Unique 2025 Affectation des résultats 2025

En raison d'un problème informatique, la DGFIP ne sera pas en mesure d'éditer le Compte Financier Unique dans les temps. Le CFU sera donc voté lors de la prochaine réunion du Comité syndical prévu le 12 mars 2026.

Le Président présente les résultats du CFU 2025 :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	5 213 290.00	8 156 405.00	13 369 695.00
Titres de recettes émis (réel et ordre)	1 388 318.19	6 255 525.28	7 643 843.47
DEPENSES			
Autorisation budgétaires totales	5 213 290.00	8 156 405.00	13 369 695.00
Mandats émis (réel et ordre)	1 413 813.35	6 009 271.01	7 342 205.60
RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	-25 495.16	246 254.27	134 148.41
ANTERIEUR REPORTE	1 459 956.62	2 065 855.12	3 659 960.15
RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2025	1 434 461.46	2 312 109.39	3 525 811.74
RAR 2025 (Dépenses-Recettes)	317 260.69		
Résultat net de clôture	1 117 200.77		
RESULTAT GENERAL DE CLOTURE			3 429 310.16

4.1. Rapport d'orientation budgétaire et Débat d'orientation budgétaire 2026

M. GUILLON, Président de la Commission de Gestion, présente le Rapport sur les orientations budgétaires et le débat d'orientation budgétaire 2026, joint en annexe.

M. le Président précise que les membres du Bureau ont donné un avis favorable à cette proposition.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport présenté par M. le Président,

Considérant qu'aux termes du texte susvisé un débat a lieu sur les orientations générales du budget 2026 dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Prend acte** du débat sur le rapport d'orientations budgétaires pour 2026 tel que présenté en annexe de la présente délibération.

Recours à l'emprunt pour le financement de 2 BOM Gaz

Cette délibération doit être prise après le vote du budget mais possible pendant la même séance soit le jeudi 12 mars 2026.

4.2. Cession d'une micro-benne

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de la propriété des personnes publiques,

Considérant la mise en vente sur la plateforme de vente aux enchères publiques, AGORA Store, de la micro-benne Renault Maxity immatriculée DQ-032-PV, date de 1^{ère} mise en circulation 10/04/2015 et un kilométrage de 318 532,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à vendre le véhicule immatriculé DQ-032-PV au prix de 5 000.75 € TTC à ADF Polska Sp z.o.o basée en POLOGNE,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches après des autorités administratives compétentes.

5. COMMUNICATION / PREVENTION DES DECHETS

5.1. Approbation du Plan de Communication 2026

Vu l'art. 2 des statuts du Sycodem en date du 18 octobre 2018, fixant les compétences en termes « d'études et réflexions relatives à l'élimination et à la valorisation des déchets, notamment dans le cadre de l'élaboration ou de la valorisation ou de la révision du Plan Départemental d'élimination des déchets ménagers et autres déchets »,

Vu l'art. 12 des statuts du Sycodem en date du 18 octobre 2018, définissant les dépenses à charge du Sycodem dans le cadre de ses compétences, « y compris toutes dépenses de communication »,

Vu le plan d'actions 2020-2026 du Sycodem Sud Vendée pour un service public de qualité et écoresponsable construit autour des notions de prévention, coopération et d'innovation, voté par le Comité Syndical du 26 novembre 2020,

Considérant l'avis favorable de la Commission Technique et Communication du 27 janvier 2026,

Considérant la présentation du **Plan de Communication 2026** (ci-dessous) par M. BOUILLAUD, Vice-Président, axé prioritairement sur :

1/ Le tri à la source des biodéchets

2/ La lutte contre les déchets abandonnés

3 / La valorisation des végétaux

4 / La prévention sur l'utilisation des textiles sanitaires

5/ Le renforcement sur le tri des emballages (notamment plastiques)

OBJECTIF 1 Sensibiliser tous les publics à la valorisation des déchets	Action 1.1	<i>Sensibiliser au tri, compostage, réduction des déchets en milieu scolaire et péri-scolaire : animations, préparations pédagogiques, diffusion des outils.</i> Bilan 2025 : (en cours). Nouveautés 2026 : animations Rouge-Party sur les textiles hygiéniques féminins (public Collège et Lycée).
	Action 1.2	<i>Sensibiliser les usagers au tri, compostage, réduction des déchets : publications, médias, stands, animations, site internet.</i> Bilan 2025 : (en cours). Nouveautés 2026 : refonte site web, stands consacrés au tri sur des événements locaux, refonte de la signalétique sur les conteneurs d'apport volontaire.
	Action 1.3	<i>Accompagner les événements : prêts de matériels, flyers d'alternatives à la production de déchets, consignes de tri.</i> Bilan 2025 : 91 conventions de prêt signées. Nouveautés 2026 : acquisition de tables de tri, renouvellement des totems de tri, contenants réutilisables Trivalis.
OBJECTIF 2 Améliorer les résultats de tri	Action 2.1	<i>Expérimenter de nouvelles modalités de contrôles-qualité (CQ) pour améliorer le taux de refus EMR en Centre de Tri.</i> Bilan 2025 : 3 CQ = 108 bacs refusés (sur 1 742 bacs contrôlés). Nouveautés 2026 : analyse des modalités de contrôles, expérimentation d'un équipage renforcé, dématérialisation des saisies, programmer des étapes de suivi.
	Action 2.2	<i>Améliorer la communication sur le tri et les consignes.</i> Bilan 2025 : inscription du refus au règlement de collecte. Nouveautés 2026 : (re)former tous les agents en interne, campagnes d'affichage, supports vidéos, étude sur les sanctions possibles suite à un mauvais tri, docs d'accueil des nouveaux arrivants, diffusion du Mémo-Tri encarté dans L'Avis des Déchets.
OBJECTIF 3 Amener la population à réduire ses déchets	Action 3.1	<i>Sensibiliser au Zéro Déchet : groupe VZD, dispositif de récompenses ZD, ateliers-pratiques, publications, animations.</i> Bilan 2025 : 1 240 € en bons d'achat. Nouveautés 2026 : stands en GMS, labellisation des éco-événements
	Action 3.2	<i>Promouvoir l'utilisation de textiles lavables : conférence, étude dispositif d'aides financières à la location, animations scolaires sur protections lavables.</i> Bilan 2025 : 1 prestation L'atelier des Langes prise en charge Nouveauté 2026 : animations Rouge-Party sur les textiles hygiéniques féminins (public Collège et Lycée), participation au Forum "Journée de la femme" organisé par la CC PFV.
	Action 3.3	<i>Lutter contre le gaspillage alimentaire : ateliers Anti-Gaspi Gataudière, publications, médias, témoignages, MODECOM.</i> Bilan 2025 : 266 personnes sensibilisées (tous publics). Nouveautés 2026 : événement de clôture des ateliers.

3 /6

4 /6

<p>OBJECTIF 4 Valoriser la matière organique à la source</p>	<p>Action 4.1</p>	<p><i>Poursuivre la collecte des biodéchets en apport volontaire : ville de Fontenay, expérimentation sur les communes extérieures, sensibilisation en porte-à-porte, opérations d'amélioration du tri, fourniture du matériel.</i></p> <p>Bilan 2025 : 11 abris-bacs installés. Nouveautés 2026 : doublage de 3 points, expérimentation de collecte sur Les Velluire-sur-Vendée.</p>
	<p>Action 4.2</p>	<p><i>Relancer et renforcer la pratique du compostage individuel : dotation-formation sur la Ressourcerie végétale, apéros-compost, sensibilisation.</i></p> <p>Bilan 2025 : 110 composteurs distribués avec formation. Nouveautés 2026 : distribution sur la RV de Benet, dotation d'un grillage de fond anti-rongeurs.</p>
	<p>Action 4.3</p>	<p><i>Faciliter et accompagner la pratique du compostage collectif : étude de faisabilité, sensibilisation des usagers, autorisation du bailleur ou de la commune, fourniture et installation du matériel, suivi des points de compostage, approvisionnement en broyat, formation des référents de site.</i></p> <p>Bilan : 60 composteurs partagés en place. Nouveautés 2026 : poursuite du déploiement.</p>
	<p>Action 4.4</p>	<p><i>Améliorer la collecte des coquillages : déploiement de la collecte en abris-bacs, expérimentation d'un grillage sur l'ouverture du bac.</i></p> <p>Bilan 2024 : 520 000 L de coquillages collectés. Nouveautés 2026 : test grillage contre les non-conformités, abris-bacs à déployer sur 6-7 communes.</p>

Plan de communication 2026

5/6

<p>OBJECTIF 5 Valoriser les végétaux</p>	<p>Action 5.1</p>	<p>Ressourceries Végétales : développer les actions pédagogiques, équilibrer les exutoires, déployer les sites.</p> <p>Bilan 2025 : ouverture de la RV de Benet. Nouveautés 2026 : étude de faisabilité d'une RV à Vix, élargissement des ouvertures de Fontenay et Benet, classement des sites.</p>
	<p>Action 5.2</p>	<p><i>Sensibiliser à la valorisation locale des végétaux : ateliers, animations, démonstrations, stands d'informations, subvention à l'achat d'un broyeur, subventions au mulching.</i></p> <p>Bilan 2025 : -580 T de déchets verts en déchèteries. Nouveautés 2026 : fermeture des plateformes de végétaux des déchèteries de Fontenay et Benet, interdiction des pelouses, interdiction des végétaux issus des pros, accompagnement des communes (formation, gestion, prêt de broyeur...), subvention d'un kit de mulching.</p>
	<p>Action 5.3</p>	<p><i>Valoriser l'élimination des sapins de Noël : reconduction de la collecte en caisson et broyage en ressource végétale.</i></p> <p>Bilan 2025 : (en cours) Nouveautés 2026 : reconduction.</p>
	<p>Action 5.4</p>	<p>Broyage : expérimenter des opérations itinérantes dans les communes, prêt du broyeur aux communes.</p> <p>Bilan 2025 : pas de mise en oeuvre. Nouveautés 2026 : étude de faisabilité sur l'itinérance, diffusion des modalités de prêt.</p>

6/6

<p>OBJECTIF 6 Lutter contre les déchets abandonnés</p>	<p>Action 6.1</p>	<p><i>Poursuivre le Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés (PLDA) : bilan du Plan 2025, élaboration du Plan 2026, enquêtes sur le sentiment de propreté, détections des dépôts sauvages.</i></p> <p>Bilan 2025 : 65 T de dépôts sauvages collectés (OMR assimilées). Nouveautés 2026 : collecte de Fontenay en caisson.</p>
<p>OBJECTIF 7 Accompagner l'évolution des déchèteries</p>	<p>Action 7.1</p>	<p><i>Accompagner la requalification des déchèteries : délégation du haut-de-quai de Fontenay, signalétique, éléments de langage, campagne de communication.</i></p> <p>Bilan 2025 : signalétique sur les flux Ecomaison. Nouveautés 2026 : accompagnement des modalités de gestion du haut-de-quai de Fontenay.</p>

<p>GRANDES LIGNES DE DEPENSES PREVISIONNELLES 2026</p>		Principales DEPENSES	Principales RECETTES
	<p>COMMUNICATION</p>	<p>15 000 € site web 5 100 € nouvelle vidéo <u>Sycodem</u></p>	<p>15 000 € soutiens CITEO</p>
	<p>PREVENTION BIODECHETS</p>	<p>4 000 € composteurs partagés</p>	<p>7 000 € subvention Fonds Vert</p>
	<p>RESSOURCERIE VEGETALE</p>	<p>30 000 € nouvelle ressourcerie végétale</p>	
	<p>PRE-COLLECTE (Logistique)</p>	<p>65 000 € installation AV Moulins Liot 60 000 € bas et équipement de collecte</p>	<p>36 000 € participation Vendée Habitat</p>
	<p>DECHETS ABANDONNES</p>		<p>72 000 € subvention CITEO</p>

Plan de communication 2026

7 /6

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide le Plan de Communication 2026 tel que présenté.

5.2. Bilan de l'expérimentation sur les contrôles-qualité de la collecte EMR - Information

Rappel organisation :

Circuit en 26 T : 3 agents.

Circuit en Micro-Benne : 1 à 2 agents.

Réunion de préparation : avec les agents de collecte avant chaque CQ.

Consignes données : fouiller la surface de chaque bac jaune. Puis soit :

- collecter (=bien trié),
- refuser (=mal trié),
- rectifier en collant les erreurs sur le couvercle et en collectant le reste (=bien trié avec quelques erreurs).

Noter les 2 derniers cas sur la feuille de refus classique, avec une distinction pour les bacs rectifiés.

Journée de sensibilisation en porte à porte : effectuée par agent du service com après chaque CQ, visite des adresses ayant eu un refus.

Bilan chiffré :

Circuit : Communes (Nombre d'agents)	Nbre de bacs vérifiés	Nbre de bacs rectifiés	Nbre de bacs refusés	Temps de travail	Taux refus "total"	Taux refus "vrai"	Taux refus "consigne de tri"
C18 : MONTREUIL / DOIX (3 agents équipe du soir)	519	30	25	08:55	35.3%	23%	12.2%
C25-26 (26T) : FONTENAY LE COMTE - Cœur de Ville (3 agents équipe du matin)	577	1	21	07:40	38.9%	25.2%	13.7%
C25-26 (MBOM) : FONTENAY LE COMTE - Cœur de Ville (2 agents équipe du matin)	+ 118 = 695	0	+ 9 = 30	04:10			
C1 (26T) : L'HERMENAULT / SAINT VALERIEN / SAINT MARTIN DES FONTAINES (3 agents équipe du soir)	469	11	48	11:40	12.5% *	*	*
C1 (MBOM) : L'HERMENAULT / SAINT VALERIEN / SAINT MARTIN DES FONTAINES (1 agent équipe du soir)	+ 59 = 528	2	+ 5 = 53	03:20			

* 2026 : modification des analyses par Trivalis : plus de "refus de consignes" : les films et pots/barquettes sont triés en "valorisables".

Analyse :

- Pas d'amélioration du taux de refus,
- C18 : arrêt du contrôle en milieu de tournée car tombée de la nuit : agents non-équipés de lampes frontales (donc 100% des bacs n'ont pas été contrôlés),
- C1 : temps de travail réglementaire dépassé (>7h),
- C1-MB : photos des erreurs et des numéros de bac à la place du remplissage des feuilles de refus.

Bilan général :

- Les agents passent beaucoup de temps à écrire => prévoir une automatisation,
- Les problèmes liés aux BOM génèrent du stress mental et une perte de temps (décrochage fréquent des bacs pour la BOM 4 par exemple) => c'est une des causes du rallongement du temps de travail,
- Les agents voient parfois les usagers (plus qu'en collecte classique),
- Peu d'appels suite au refus = les agents refusent à bon escient. Toutefois, il a été remarqué lors des journées de sensibilisation en porte-à-porte que certains bacs refusés auraient mérité simplement d'être corrigés,
- Les problèmes de scotch entraînent un chiffre bas des bacs rectifiés => attention au stockage du scotch dans les camions qui peut les détériorer,
- Malgré leur contrôle, les agents remarquent des erreurs une fois le contenu vidé dans la benne => prévoir de noter les adresses pour effectuer une sensibilisation à domicile.

Conclusion sur les évolutions à apporter :

- Améliorer la feuille de refus
- Noter les erreurs remarquées après vidage du camion
- Prendre le temps de rectifier les bacs plutôt que de les refuser
- Prévoir une informatisation avec douchette et/ou tablette afin de gagner du temps sur l'enregistrement des refus (à budgétiser en 2026 ?)
- Faire partir l'équipage avec une BOM fiable
- Réfléchir sur l'arrêt du contrôle renforcé au cours de la collecte pour respecter le temps de travail.

Pistes pour améliorer le taux de refus en caractérisation :

1. Peu de corrélation entre les contrôles-qualité (malgré les différentes organisations) et le taux de refus en caractérisation. Pour améliorer => accentuer sur la sensibilisation en porte à porte (exemple : passer à 2 journées de sensibilisation par mois).
2. Ajouter un binôme d'ambassadeurs du tri du Sycodem en complément de l'équipage des 3 agents.
3. Prévoir 2 équipages de 3 agents et scinder le temps de contrôle en 2 pour soulager la tâche.
4. Pour mieux cibler cette sensibilisation, il existe un outil : la caméra embarquée avec IA (fournie par LIXO ou FICHA). Elle détecte les erreurs mises dans la benne et génère une cartographie qui permet de cibler des adresses pour la visite à domicile.

Test sur 1 BOM ? Cette dernière collecterait uniquement des circuits emballages suivant un planning qui couplerait dates de prélèvement et journées de sensibilisation (à budgétiser en 2026 ?). (*Rappel Commission du 11/09/2025 : FICHA : 5 500 €/caméra (4 950 € à partir de 4 caméras) + 500 €/mois ; test possible sur un camion pour 6 500 € ; LIXO : coûts non-connus...*).

NB : renouvellement du renfort de l'équipage sur le prochain CQ prévu le 12 février (circuit 11 : Vix).

Les membres de la Commission du 27 janvier ont donné un avis favorable au renouvellement du renfort de l'équipage sur le prochain CQ du 12 février. Des idées ont également été proposées, à travailler en groupe de travail.

Monsieur GUILLON demande qu'un nouveau contrôle qualité soit réalisé sur les mêmes circuits pour vérifier l'impact de ces contrôles.

5.3. Précisions sur les modalités de gestion des végétaux - Information

Suite au courrier envoyé aux communes et professionnels sur les nouvelles modalités de gestion des végétaux (envoi du 29 décembre), quelques **précisions** sont apportées :

- **les professionnels** ont repris contact avec E. Sagot (agriculteur à Auchay), qui étudie une réouverture de sa végétérie (conditions non-connues). Ses coordonnées sont communiquées par le Sycodem aux pros intéressés, au cas par cas.

- des entretiens ont eu lieu pour **les "gros producteurs"** (commune de Fontenay-le-Comte, commune de Benet, ESAT et Multiservices) pour les orienter soit vers des agriculteurs, ou vers une gestion autonome, ou vers un accompagnement du Sycodem avec prise en charge du broyage,

- période transitoire à partir du 1er février : **les communes** (+ CC + services départementaux (ex : agences routières)) pourront accéder aux ressourceries végétales de Benet et Fontenay. Dans un 1er temps leurs dépôts seront tolérés, sans conditions. L'agent leur rappellera les consignes à suivre. Dans un 2nd temps, elles pourront soit gérer leurs végétaux en autonomie, soit continuer à fréquenter les RV sous réserve de trier les branches et résidus de jardin et de ne pas benner. Les agents sur place feront remonter les

demandes aux services pour qu'ils reprennent contact avec ces communes (en 2025, 15 communes et les 2 CC ont fréquentés les déchèteries pour des végétaux).

Etant donné la demande intéressée d'un **agriculteur sur Vix**, une étude est en cours sur la déchèterie :

- agrandissement du site sur la propriété du Sycodem,
- dépôt des végétaux triés (à confirmer),
- signalétique pédagogique sur place (à confirmer),
- broyage sur place par ValDéfis,
- retrait de la matière par un agriculteur conventionné avec le Sycodem.

6. TECHNIQUE / COLLECTE / DECHETTERIES

6.1. Validation du document unique et du plan d'actions 2026

Monsieur le Vice-Président rappelle que les employeurs publics sont tenus d'évaluer les risques professionnels (physiques et psychosociaux) auxquels leurs agents sont exposés et de les répertorier dans un document appelé document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

La finalité de cette évaluation est la mise en œuvre d'actions de prévention des risques qui ont été évalués.

Il rajoute que ce document est mis à jour :

- Au moins de manière annuelle ;
- Lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail ;
- Lorsqu'une information supplémentaire intéressant l'évaluation d'un risque est portée à la connaissance de l'employeur.

La loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail, qui transpose l'accord national interprofessionnel du 10 décembre 2020, a introduit des évolutions significatives dans le Code du travail en matière de prévention des risques professionnels. Applicables à la fonction publique (comme l'ensemble des dispositions des livres I à V de la quatrième partie du Code du travail), ces nouvelles dispositions concernent notamment :

- Le champ couvert par l'évaluation des risques professionnels : celui-ci intègre désormais les enjeux relatifs à l'organisation du travail et à la qualité de vie et des conditions de travail ;
- Le renforcement du rôle du programme annuel de prévention et d'amélioration des conditions de travail (PAPRI Pact) dont la mise à jour doit être concomitante avec celle du DUERP ;
- Des nouvelles règles de conservation et d'accès au DUERP : celui-ci doit être conservé pendant 40 ans et être désormais tenu à disposition des membres des services de médecine de prévention, des personnels chargés des fonctions d'inspection en santé au travail ainsi qu'aux anciens agents s'agissant des DUERP couvrant leur période d'exercice dans l'établissement.

Monsieur le Vice-Président donne lecture du document unique d'évaluation des risques professionnels.

Suite à l'évaluation des risques faite en 2024, un nouveau broyeur a été acheté, ainsi qu'une nouvelle micro-benne avec de nouvelles normes de sécurité.

Le stockage des bacs a été transféré dans le nouveau local de Petosse, une nouvelle ressourcerie végétale sur la commune de Benet, ainsi qu'une matériauthèque sur la déchèterie de Fontenay Le Comte, ont été ouvertes.

La collecte des cartons a été revue, avec l'obligation pour certains professionnels ayant des volumes importants d'acheter des bacs afin que les agents ne les prennent plus au sol.

Des temps d'échanges, de débats sous forme de cafés-discutes ont été organisés, la charte du respect a été réalisée et affichée, ainsi que le numéro vert de soutien psychologique.

De plus, la réglementation concernant la prévention des risques liés aux fortes chaleur a évolué dans l'année avec une mise en place dès le 1er juillet 2025.

Toutes ces nouveautés, ainsi que l'analyse des accidents ont permis la mise à jour de l'évaluation des risques et du plan d'action.

Vu les statuts du Sycodem,

Vu la circulaire du 11 juin 2024 relative à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels et du programme annuel de prévention et d'amélioration des conditions de travail dans la fonction publique,

Considérant les propositions de la commission technique et prévention des déchets,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Valide** le document unique d'évaluation des risques professionnels,
- **S'engage** à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique,
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents correspondants.

Monsieur Laurent DUPAS quitte la séance à 19h45.

6.2. Accord-cadre - Location/entretien des EPI pour les services techniques

Une première analyse financière de l'offre présentée par l'ESAT dans le cadre du marché réservé était de : **38 250,74 €** maximum à l'année.

Ce nouveau marché incluant l'ensemble des agents du SYCODEM (Titulaires et contractuels), ainsi que l'intégralité des vêtements, une somme indicative de 5 127,80 €, correspondante aux achats faits au cours de l'année 2025 peut y être déduite, laissant un reste à charge pour le syndicat d'environ **33 122,94 €**.

Ce montant étant au-dessus des estimations faites lors du lancement du marché, une négociation a été engagé avec l'entreprise. Une nouvelle offre a été faite par l'ESAT pour un total maximum à l'année de **31 276,10 €** et un reste à charge estimé à environ **26 148,30 €**.

Même après cette négociation le montant reste trop élevé et le marché ne peut être accepté en l'état. Il doit donc être notifié comme infructueux.

Lors de la commission technique du 27 janvier dernier, les membres ont émis un avis favorable pour lancer un nouveau marché réservé d'entretien/lavage des EPI, pour les agents titulaires uniquement et avec seulement les 3 articles les plus utilisés par les agents soit :

- pour les agents de collecte : les T-shirts, sweats et pantalons ;
- pour les agents de déchèteries : les T-shirts, vestes et pantalons.

Cette proposition est estimée à **14 149,07 €** maximum à l'année.

Le reste des vêtements continueraient d'être acheté par le syndicat et seront simplement en prestation de lavage.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n°2022-13-BU relative à l'attribution du marché MAPA 2022-01 portant sur la location et l'entretien de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle (EPI) pour les services collecte et déchèterie du Sycodem Sud Vendée, pour une durée de quatre ans à compter du 13 mai 2022,
Vu la consultation lancée en vue de la conclusion d'un nouveau marché de location et d'entretien des vêtements de travail et EPI pour les services techniques du Sycodem Sud Vendée,
Vu l'analyse des offres présentée lors de la commission technique du 27 janvier 2026,

Considérant que l'unique offre reçue s'élève à un montant de 38 250,74 € TTC,

Considérant que ce montant est significativement supérieur à l'estimation prévisionnelle du besoin évaluée à 20 000 € TTC,

Considérant que cette offre ne peut, en conséquence, être regardée comme économiquement acceptable,

La commission technique propose de déclarer la procédure infructueuse et de relancer une nouvelle consultation.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de déclarer infructueuse la procédure de passation du marché relatif à la location et à l'entretien des vêtements de travail et EPI des services techniques du Sycodem Sud Vendée,
- **AUTORISE** le Président à relancer une nouvelle consultation conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

6.3. Cahier des charges portant sur le réaménagement du réseau déchèterie

L'évolution des comportements en matière de gestion des déchets constitue un enjeu majeur, mais leur transformation reste progressive et nécessite un accompagnement structuré.

Les pratiques actuelles, fortement ancrées, et la représentation des déchèteries comme lieux dédiés exclusivement à l'élimination des déchets demeurent prégnantes, malgré les politiques de réduction des tonnages engagées.

Dans ce contexte, les déchèteries du Sycodem conservent un rôle central, et doivent aujourd'hui évoluer vers des équipements multifonctionnels en réseau intégrant pleinement les objectifs de prévention, de réemploi et de valorisation des ressources.

Cette évolution implique de repenser non seulement l'aménagement des sites, mais également leurs usages, leur lisibilité et leur appropriation par l'ensemble des acteurs.

Ce cahier des charges vise ainsi à confier au bureau d'études une mission globale d'analyse, de conception et d'accompagnement au changement, permettant d'identifier les leviers techniques, organisationnels et comportementaux favorisant l'adhésion des usagers, des agents et des partenaires. Une attention particulière devra être portée à la levée des freins, à la pédagogie des nouveaux usages et à l'implication des agents et des élus, acteurs clés de la réussite et de la pérennité du projet.

Elle se décline en trois phases :

1. Une enquête de terrain afin d'identifier les attentes des usagers en matière de service.
2. Une étude spatiale et fonctionnelle.
3. Plan d'évolution des déchèteries au stade APS.

Concernant le financement de cette étude, une aide financière auprès de Trivalis et de l'ADEME sera sollicitée.

L'enveloppe financière est estimée à 25 000€ TTC.

Monsieur le Président propose de consulter 3 ou 4 bureaux d'études.

7. QUESTIONS DIVERSES

7.1. Agenda du 1^{er} trimestre 2026

Bureau – 10h30	Comité syndical – 18h30
Jeudi 26 février	Jeudi 05 février
	Jeudi 12 mars – 18h00

Commission Technique/Communication 18h00	Commission de Gestion 9h30
Date à fixer	Jeudi 26 février

La séance est levée à 20h00.

Signatures approuvant le présent procès-verbal :

Le Président,
Stéphane GUILLON

Le Secrétaire de séance,
Jean-Paul RIVIERE

Délibérations prises par le Comité Syndical au cours de cette réunion du 05 février 2026 :

- 1) Nomination d'un secrétaire de séance - 2026-01-CS
- 2) Approbation du procès-verbal du 11 décembre 2025 - 2026-02-CS
- 3) Compte-rendu des décisions prises du Président - 2026-03-CS
- 4) Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 - 2026-04-CS
- 5) Cession d'une micro-benne - 2026-05-CS
- 6) Plan de communication 2026 - 2026-06-CS
- 7) Validation du document unique et du plan d'actions 2026 - 2026-07-CS
- 8) Accord-Cadre Location-Entretien EPI - 2026-08-CS